



Fiche thématique

Luc Belot - Député de Maine-et-Loire



Juillet 2015

Point d'étape : Simplifier la vie des entreprises

L'amélioration du quotidien des Français et le redressement de la situation économique de la France passe avant tout par le **soutien à l'emploi et aux entreprises**. Depuis l'annonce du choc de simplification par le Président de la République en mars 2013, nous prenons des **mesures pour faciliter la vie des entreprises**. Ces mesures représenteront, d'ici à 2017, 11 milliards d'euros de gains pour l'économie française.

Le **Conseil de Simplification** est un organe composé de : 6 chefs d'entreprises, 3 élus, 3 hauts fonctionnaires et 3 experts. Il propose au Gouvernement des orientations en termes de politique de simplification mais aussi fait le bilan de cette politique. La méthode opérationnelle, ouverte et réactive se base sur des ateliers collaboratifs structurés autour des moments de vie clefs d'un entrepreneur. Les organisations professionnelles sont également associées à cette démarche.

Conscients que le temps presse, environ **40 % des mesures sont déjà en vigueur et touchent toute la vie de l'entreprise, de sa création à sa transmission**. En voici quelques exemples :

- Les **pratiques d'immatriculation et de création des sociétés** ont été harmonisées ;
- En matière d'emploi, les **conditions d'embauche des apprentis** ont été facilitées et les délais de conformité au seuil social de 50 salariés ont été allongés ;
- Les **rapports entre l'entreprise et l'administration** ont été éclaircis : le principe « silence vaut accord » touche plus de 1200 procédures de l'État ;
- La **non-rétroactivité fiscale**, l'amélioration de la **lisibilité des textes fiscaux** et le **dispositif Aide Publique Simplifié** sont un gain immense pour la visibilité des entreprises, notamment pour les PME et les TPE ;
- Le **dispositif Marché Public Simplifié** a grandement facilité l'accès des entreprises aux marchés publics ;
- Le **dispositif « Test PME »** et les **« réponses-garanties »** (équivalents du rescrit en matière de fiscalité) permet de sécuriser la simplification dans le temps ;
- La **fiche de paie simplifiée** sera bientôt généralisée, ce qui représenté un potentiel d'économies de 1,6 milliards d'euros par an pour les entreprises.

Nous voulons aussi avoir une **approche sectorielle de la simplification**. Par exemple :

- Le **Titre Emploi Simplifié Agricole**, basé sur le modèle du Titre Emploi Services Entreprises (encore une mesure de simplification en vigueur), aménage les conditions d'emploi dans l'agriculture.
- L'ensemble du **droit applicable au secteur du tourisme** a été simplifié, et l'ouverture dominicale des magasins en zone touristique a été facilitée.

Le **Conseil de simplification poursuit son travail** :

- La **sur-transposition des directives européennes** devra être limitée et justifiée le cas échéant ;
- L'**interprétation de la réglementation** devra être harmonisée au niveau national pour être plus stable et plus compréhensible ;
- La **carte d'identité électronique de l'entreprise** permettra de simplifier encore plus les démarches des entreprises.

Cet objectif de simplification se retrouve également dans le travail parlementaire. Effectivement, la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques introduit :

- une **protection par défaut de la résidence principale** des entrepreneurs individuels en termes d'insaisissabilité
- une **procédure de recouvrement** des petites créances.

>> Plus d'informations : <http://www.simplifier-entreprise.fr>

Permanence parlementaire - 15 rue Voltaire - BP 55116 - 49051 Angers cedex 2 ☎ 02 41 87 95 95
Assemblée nationale - 126 rue de l'université - 75007 PARIS

✉ lbelot@assemblee-nationale.fr
f www.facebook.com/belot.luc.9

🐦 www.twitter.com/lucbelot

www.lucbelot.net